

Collège Sciences de la santé

Scolarité D.U. Santé

Case 148

146, rue Léo Saignat

CS 61292

33076 BORDEAUX Cedex

**DIPLOME UNIVERSITAIRE
SPECIALISATION DE LA PRISE EN CHARGE DU DIABETE
PAR L'INFIRMIER(RE)**

UFR de rattachement : *UFR des Sciences Médicales.*

Il est créé à l'Université de Bordeaux, à compter de l'année universitaire 2017-2018, un Diplôme Universitaire intitulé « Spécialisation de la prise en charge du diabète par l'infirmier(re) ».

1/ Objectifs de la formation :

Former les Infirmier(e)s Diplômé(e)s d'Etat à la prise en charge du diabète notamment aux nouvelles technologies, la télémédecine et les soins ambulatoires.

2/ Responsable :

Professeur Bogdan CATARGI

Hôpital Saint André

1, rue Jean Burguet

33000 BORDEAUX

Téléphone : 05 57 82 14 10

E-mail : bogdan.catargi@chu-bordeaux.fr

Responsable pédagogique :

Docteur Jean CHIRIO

Téléphone : 06 08 65 57 48

E-mail : jeanchirio33@gmail.com

3/ Organisation générale de la formation :

3-1 Capacité d'accueil :

Le nombre minimum d'étudiants est fixé à **10** et le maximum à **70**.

3-2 Durée de la formation :

La formation dure un an et à lieu tous les ans.

3-3 Enseignement théorique :

L'enseignement se fait en présentiel et/ou à distance.

Le volume horaire global de la formation est de **65 heures**.

Les cours se déroulent à l'Université de Bordeaux et/ou au CHU de Pointe-à-Pître d'octobre à juin de l'année universitaire.

3-4 Stage :

Un stage facultatif s'effectue au CHU ou dans des structures hospitalières.

(Simulation de gestes infirmiers mini invasifs, pose sous cutanée de capteurs.

Ressources hospitalières : l'IDE co-coordinatrice du D.U.).

4/ Conditions d'inscription :

Titres requis ou niveau (diplôme ouvert uniquement à la formation continue) :

- Infirmier(e)s Diplômé(e)s d'Etat

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

5/ Coût de la formation :

Ce Diplôme est ouvert uniquement à la formation continue.

En formation continue :

- Pour une reprise d'études non financées : **1200€/an**
- Pour une reprise d'études financées : **1700€/an**

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

6/ Contrôle des connaissances et conditions de validation :

6-1 Nombre de session :

Il est organisé une seule session d'examen par an.

6-2 Nature des épreuves :

La présence en cours est obligatoire.

L'examen consiste en une épreuve écrite sous forme de Questionnaire à Choix Multiples (QCM), d'une durée d'une heure **et se déroule à Bordeaux en présentiel**.

6-3 Validation :

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir la moyenne générale.

6-4 Dispositions prévues en cas d'échec :

Le redoublement est autorisé.

7/ Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création : Conseil UFR Sciences Médicales du 09/10/2017
Conseil du Collège Sciences de la santé du 26/10/2017

Mis à jour le 17 juin 2019

Modification : Conseil UFR Sciences Médicales du 08/03/2021
Conseil du Collège Sciences de la santé du 07/04/2021

Augmentation du coût de la formation et modifications :
Conseil UFR Sciences Médicales du 12/06/2023
Conseil du Collège Sciences de la santé du 18/07/2023
(Version 3)